

5

FONDS INTERCOMMUNAL (FI)

CONSEIL

Présidence: M. Fernand Savigny (Perly-Certoux)

Vice-présidence: M. Pascal Uehlinger (Thônex)

Membres: M. Bertrand Favre (Grand-Saconnex), M. Marcel Goehring (Collonge-Bellerive), M. Sami Kanaan (Ville de Genève), M^{me} Stéphanie Lammar (Carouge), M. Stéphane Lorenzini (Lancy)

5.1 RAPPORT DE GESTION

Institué par la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité (LRPFI) du 3 avril 2009, le Fonds intercommunal (ci-après FI) a pour but de participer, par l'octroi de subventions annuelles ou pluriannuelles aux communes ou entités intercommunales, au financement, d'une part, des investissements et dépenses de fonctionnement relatifs à des prestations de caractère intercommunal ou assumées par une seule commune, mais bénéficiant aux habitants d'autres communes et, d'autre part, de prestations incombant à l'ensemble des communes.

Son financement est assuré par le prélèvement d'une fraction de centime additionnel sur les recettes fiscales de chaque commune.

Le FI a son siège auprès de l'Association des communes genevoises, qui en assure le secrétariat ainsi que la gestion comptable, administrative et financière.

5.1.1 ADMINISTRATION

5.1.1.1 CONSEIL

Le Conseil s'est réuni à six reprises durant l'année 2017, les 9 mars, 25 avril, 26 juin, 10 octobre, 13 novembre et 18 décembre, soit le même nombre de séances qu'en 2016.

Le FI et l'ACG, pour la gestion des demandes de soutien présentées au FI, ont signé une convention fixant un certain nombre de principes et critères, et contenant une procédure destinée à assurer un traitement efficient et aussi rapide que possible des dossiers, en particulier ceux pouvant émarger aux enveloppes culturelle et sportive.

Le Conseil a pris les décisions suivantes relatives à plusieurs positions du budget 2017 adoptées le 31 octobre 2016, avalisées par l'Assemblée générale de l'ACG le 22 juin 2016:

- Subventions d'investissement à la création de chaque nouvelle place de crèche (CHF 5'000.-);
- Subvention du FI de CHF 650'000.- pour financer le Bibliobus;
- Subvention à la culture dans le cadre d'une enveloppe culturelle attribuée à des dépenses culturelles intercommunales diverses à la hauteur de CHF 1'000'000.-;
- Subvention au sport dans le cadre d'une enveloppe sportive attribuée à des dépenses sportives intercommunales diverses de CHF 300'000.-;
- Co-financement de la relève sportive à concurrence de CHF 450'000.-;
- Financement d'investissements informatiques généraux par l'octroi de CHF 500'000.- aux projets d'investissement du SIACG et de CHF 500'000.- pour les dépenses d'investissement du RIAG (réseau informatique inter-administrations);
- Participation au financement communal des prestations du GIAP de CHF 6'636'000.- (représentant le 14% des coûts publics, contre 14% en 2015);
- Subvention de fonctionnement à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre de CHF 2'500'000.-.

Lors de sa séance du **9 mars 2017**, le Conseil a accepté une modification de l'art. 10 de la convention FI-ACG qui prévoit dorénavant que la convention est conclue pour une durée indéterminée et peut être résiliée moyennant un préavis de 6 mois. Il s'agit d'un changement de formulation qui n'a pas d'incidence sur le fond. Il a en outre examiné une demande de financement du Centre Culturel de Châtelaine (CCC) présentée par la commune de Vernier et a décidé de procéder à une audition de la commune avant de prendre une décision. Enfin, le Conseil a examiné une nouvelle demande de financement de la passerelle

sur le Rhône présentée par les communes de Vernier et d'Onex, identique à celle qui avait été refusée en 2011. Le Conseil du FI a décidé de suspendre sa décision dans l'attente d'une prise de position du Comité de l'ACG sur cette question de financement des structures d'équipement routier.

Dans sa séance du **25 avril 2017**, le Conseil a procédé à l'audition de la commune de Vernier porteuse du projet du Centre Culturel de Châtelaine. Il a accepté d'entrer en matière sur la demande de soutien de la commune d'Onex à concurrence de CHF 5'000'000.-, à répartir sur plusieurs exercices en fonction des moyens du Fonds, prélevée sur le budget d'investissement du FI en faveur du Centre Culturel de Châtelaine. Ce centre, à vocation régionale, aura pour but d'offrir des infrastructures destinées à la création artistique dans le cadre de la danse, théâtre, opéra, comédie musicale, voire arts visuels et plastiques, avec 2 salles de spectacles (400 places et 150 places), des espaces de répétition, et une galerie d'exposition, notamment. Il s'inscrira dans un site où seront également édifiés 350 logements pour personnes en formation (élèves actifs au CCC, hébergement d'artistes en résidence, etc.), d'un hôtel et de deux restaurants.

Enfin, le Conseil a validé le principe du versement d'un soutien financier de CHF 50'000.- au Théâtre Alchimic et de CHF 40'000.- au Théâtre du Crève-Cœur, au titre de soutien à la création, nouvelle tâche transférée aux communes par le canton dans le cadre de la LRT, sous condition que des demandes formelles soient reçues de communes porteuses des projets. Il convient de noter que ces demandes avaient déjà été préavisées favorablement par la commission ACG de la culture le 3 février 2017.

Lors de sa séance du **26 juin 2017**, le Conseil a finalement accepté, malgré le préavis négatif du Comité de l'ACG sur ce type de financement, d'entrer en matière sur la demande de financement des communes de Vernier et d'Onex de la passerelle sur le Rhône à concurrence de CHF 330'000.-. Il a, en outre, accepté d'entrer en matière sur de nouvelles requêtes de financement dans le cadre du soutien à la création présentées:

- par la commune de Puplinge de CHF 8'000.– pour la 8^e édition Festival Puplinge Classique comprenant 12 concerts durant l'été;
- par la commune de Chêne-Bougeries de CHF 14'000.– pour l'Opéra-Théâtre qui va produire «L'italienne à Alger» de G. Rossini pour un jeune public avec un petit orchestre;
- par la commune de Lancy de CHF 8'000.– pour la Bulle d'Art pour la création d'un spectacle de cirque contemporain sous dôme géodésique intitulé «Le mangeur d'Etoiles».

Il est à relever que ces projets avaient été préavisés favorablement par la commission ACG de la culture le 9 juin 2017.

Le Conseil s'est ensuite penché sur les comptes 2016. Après cet examen ainsi qu'après avoir pris connaissance du rapport de révision portant sur ces comptes, il a approuvé les comptes annuels du FI 2016 qui présentent un excédent de revenus de CHF 1'339'258.–. Ce résultat a eu pour incidence d'augmenter d'autant le capital du fonds qui, au 31 décembre 2016, présente un solde de CHF 11'302'967.–. Il a également approuvé le rapport de gestion portant sur l'activité de l'exercice 2016 du FI.

Le Conseil a également examiné les premiers éléments du budget 2018 du FI, dont les plus gros postes de dépenses avaient fait l'objet de décisions de l'ACG lors de l'Assemblée générale du 21 juin 2017. Dans le cadre de cet examen, il a souhaité que le montant des subventionnements dont le principe a été accepté, mais dont les tranches annuelles ne sont pas encore décidées et engagées par le Conseil, soit mentionné dans les comptes annuels.

A l'occasion de sa séance du **10 octobre 2017**, le Conseil a accepté le principe d'entrer en matière sur le financement de travaux d'aménagement et de rénovation des bus du Bibliobus pour un montant de CHF 60'000.–. Ces travaux sont nécessaires pour permettre la poursuite des prestations du Bibliobus dans les communes genevoises.

Il a également approuvé l'entrée en matière sur l'octroi d'une subvention de CHF 880'000.– à l'ACG comme représentante de l'ensemble des communes genevoises, pour la participation aux coûts d'investissements concernant la mutualisation et l'harmonisation des systèmes d'information et de communication de la Police cantonale et des polices municipales.

Répondant à la demande de la commune, le Conseil a, en outre, accepté de prolonger d'une année le prêt de CHF 5'000'000.– octroyé à la commune de Vernier.

Un point de situation est donné sur le projet de budget 2018. Prenant acte que le projet de reconstruction du Théâtre de Carouge était en force, il a préavisé pour l'inscription d'une tranche de CHF 2'000'000.– dans le budget 2018.

Lors de sa séance du **13 novembre 2017**, le Conseil a adopté le budget 2018 qui présente un excédent de charges de CHF 709'000.–.

Par ailleurs, le Conseil a pris les décisions formelles suivantes en relation avec des subventions prévues dans ce budget et qui seront à charge de l'exercice 2018, pour lesquelles l'ACG s'est prononcée favorablement lors de son assemblée générale du 21 juin 2017, après échéance du délai d'opposition des conseils municipaux:

- Subventions d'investissement à la création de chaque nouvelle place de crèche (reconduction de la subvention d'investissement unique de CHF 5'000.–);
- Subvention du FI de CHF 670'000.– pour financer le Bibliobus;
- Subvention à la culture dans le cadre d'une enveloppe culturelle attribuée à des dépenses culturelles intercommunales diverses à la hauteur de CHF 1'000'000.– (reconduction);

- Subvention au sport dans le cadre d'une enveloppe sportive attribuée à des dépenses sportives intercommunales diverses de CHF 300'000.– (reconduction);
- Co-financement de la relève sportive à concurrence de CHF 450'000.– (reconduction);
- Financement d'investissements informatiques généraux par l'octroi de CHF 500'000.– aux projets d'investissement du SIACG et de CHF 500'000.– pour les dépenses d'investissement du RIAG (réseau informatique inter-administrations);
- Participation au financement communal des prestations du GIAP de CHF 7'000'000.– (représentant le 14% des coûts publics, ce pourcentage de 14% est identique à celui prévu en 2016) (reconduction);
- Subvention de fonctionnement à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre de CHF 2'500'000.– (reconduction).

Le Conseil a validé la mise en vigueur de la dernière tranche de CHF 500'000.– pour l'extension du réseau inter-administrations genevoises (RIAG) en direction des dernières communes non reliées en fibre optique, ce qui sera réalisé via l'autoroute de contournement en collaboration avec l'OFROU.

Il a également accepté la mise en vigueur de la première tranche de la subvention de CHF 2'000'000.– destiné à financer l'investissement lié à la reconstruction du Théâtre de Carouge.

Enfin, le Conseil s'est penché sur la problématique de la soumission du Bibliobus à la TVA pour laquelle un recours a été déposé par la Ville de Genève. Cette procédure est en cours.

Durant sa dernière séance du **18 décembre 2017**, le Conseil s'est penché sur la demande de subvention de CHF 500'000.– de la commune de Lancy pour le financement d'une couverture partielle de sa piscine, afin de permettre son utilisation hivernale.

Il a accepté d'entrer en matière sur l'octroi d'une subvention de CHF 300'000.–.

Le Conseil a ensuite examiné une demande de la Ville de Genève visant au financement du soutien de l'accueil d'urgence des sans-abri, afin de pouvoir assurer une prolongation de l'ouverture des abris au-delà de la période hivernale. Il a décidé de surseoir à sa décision en raison notamment des interrogations sur la répartition des tâches canton-communes en la matière.

Par ailleurs, le Conseil a décidé de désigner un nouvel organe de révision dès l'exercice 2018, en prenant en compte que cet exercice sera le premier qui sera soumis aux nouvelles règles de présentation MCH2.

Le Conseil a aussi pris note du résultat de la procédure d'opposition des communes concernant la décision de l'Assemblée générale des communes portant sur le soutien financier à la construction de la passerelle sur le Rhône, qui a abouti à une invalidation de cette décision par les conseils municipaux.

5.1.1.2 BUREAU

Le Bureau ne s'est pas réuni en 2017 dans la mesure où son activité n'est, depuis 2016, plus nécessaire pour l'examen des demandes de soutien suite à la signature de la convention ACG-FI qui délègue le traitement des dossiers pour les objets émarquant aux enveloppes à l'ACG et aux groupes de concertation.

5.1.1.3 COMPTABILITÉ ET SECRÉTARIAT

Le travail de secrétariat mené pour le FI est très important compte tenu de l'examen des dossiers, de la coordination pour l'obtention des avis multiples des groupes de concertation culturelle et sportive, du Comité de l'ACG et de l'Assemblée générale de l'ACG. Même si la convention ACG-FI entrée en vigueur le 1^{er} juin 2015 facilite le traitement des dossiers, le travail administratif lié à l'examen de chaque dossier reste très important.

5.1.1.4 ORGANE DE CONTRÔLE

Le rapport de l'organe de contrôle a été établi le 1^{er} juin 2018 par la fiduciaire BfB Société fiduciaire Bourquin Frères et Béran SA. L'organe de contrôle confirme que la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux dispositions légales et recommande au Conseil leur approbation. L'organe de contrôle a indiqué avoir examiné la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

5.1.2 ATTRIBUTIONS

Pour l'exercice 2017, le Conseil et, depuis le 1^{er} juin 2015, l'ACG, sur délégation du FI pour les subventions émergeant aux enveloppes culturelle et sportive, ont pris, en 2016 et en 2017, après avoir sollicité l'avis de la commission ACG de la culture sur les projets culturels et de la commission ACG du sport pour les projets sportifs, ainsi que l'avis et reçu l'approbation de tous les projets par l'Assemblée générale de l'ACG, les décisions suivantes en matière de financement:

Investissement:

- participation de CHF 1'800'000.– aux coûts de réalisation de la suite du réseau informatique inter-administrations genevoises (RIAG);
- participation à hauteur de CHF 5'000.– par nouvelle place de crèche créée par les communes soit CHF 900'000.– (les communes qui ont bénéficié de cette participation sont la Ville de Genève, Meyrin et Bellevue, étant précisé qu'une provision de CHF 165'000.– a été enregistrée pour couvrir les demandes encore à recevoir pour les nouvelles places créées en 2017);
- participation aux investissements du SIACG de CHF 500'000.–;

Fonctionnement:

- participation de CHF 6'636'000.– aux coûts de fonctionnement du GIAP, destinée à alléger la participation des communes aux coûts publics du GIAP (représentant 14% des coûts publics);
- participation de CHF 2'500'000.– aux coûts de fonctionnement du Grand Théâtre et de son ballet assumés par la Ville de Genève;
- participation de CHF 650'000.– aux coûts effectifs du Bibliobus;
- participation de CHF 200'000.– (prise sur l'enveloppe culturelle) aux coûts de fonctionnement de la 7^e édition en 2017 du Festival Antigél, à verser à la commune du Grand-Saconnex, avec charge pour elle d'en assurer la gestion;
- participation de CHF 200'000.– (prise sur l'enveloppe culturelle) aux coûts de fonctionnement de la 8^e édition en 2018 du Festival Antigél (1^{re} tranche), versée en novembre 2017 à l'Association Musicodanse par l'intermédiaire de la commune du Grand-Saconnex, sur la base de la convention signée entre l'ACG et cette association, prévoyant le financement du Festival Antigél jusqu'en 2019, étant précisé que l'engagement relatif au versement du montant de CHF 400'000.– par année est conditionné à l'obtention d'un financement des communes de même valeur;
- participation de CHF 11'880.– (prise sur l'enveloppe culturelle) au festival Petit Black Movie, à verser à la commune de Bernex, avec charge pour elle d'en assurer la gestion;
- participation de CHF 170'000.– (prise sur l'enveloppe culturelle) aux coûts du festival La Bâtie 2017, à verser à la Ville de Genève, avec charge pour elle d'en assurer la gestion;

- participation de CHF 54'000.– (prise sur l'enveloppe culturelle) aux coûts du festival Les Créatives, à verser à la commune d'Onex, avec charge pour elle d'en assurer la gestion;
- participation de CHF 10'000.– (prise sur l'enveloppe culturelle) aux coûts de Jazz sur la plage, à verser à la commune d'Hermance, avec charge pour elle d'en assurer la gestion;
- participation de CHF 27'000.– (prise sur l'enveloppe culturelle) aux coûts de la Fête de la danse, versée à la commune de Vernier, avec charge pour elle d'en assurer la gestion;
- participation de CHF 10'000.– (prise sur l'enveloppe culturelle) au festival Assemblage'S, à verser à la commune de Troinex, avec charge pour elle d'en assurer la gestion;
- participation de CHF 30'000.– (prise sur l'enveloppe culturelle) au festival Groove'n'Move, à verser à la commune du Meyrin, avec charge pour elle d'en assurer la gestion;
- participation de CHF 10'000.– (prise sur l'enveloppe culturelle) à Culture et Rencontre-30^e anniversaire, à verser à la commune de Confignon, avec charge pour elle d'en assurer la gestion;
- participation de CHF 10'000.– (prise sur l'enveloppe culturelle) pour la production de la Locandiera Quasi Comme, à verser à la commune de Veyrier, avec charge pour elle d'en assurer la gestion;
- participation de CHF 40'000.– (prise sur l'enveloppe culturelle) à Cinéma et droits humains (FIFDH), à verser à la commune de Bernex, avec charge pour elle d'en assurer la gestion;
- participation de CHF 22'120.– (prise sur l'enveloppe culturelle) à la manifestation Jouez, je suis à vous, à verser à la commune de Cologny, avec charge pour elle d'en assurer la gestion;
- participation de CHF 25'000.– (prise sur l'enveloppe culturelle) au festival du Film Oriental, à verser à la commune de Vernier, avec charge pour elle d'en assurer la gestion;
- participation de CHF 50'000.– (prise sur les fonds reçus pour le soutien à la création – LRT) au Théâtre Alchimic, versée à la commune de Carouge, avec charge pour elle d'en assurer la gestion;
- participation de CHF 40'000.– (prise sur les fonds reçus pour le soutien à la création – LRT) au Théâtre Crève-Cœur, versée à la commune de Cologny, avec charge pour elle d'en assurer la gestion;
- participation de CHF 8'000.– (prise sur les fonds reçus pour le soutien à la création – LRT) pour la 8^e édition du Festival Puplinge Classique versée à la commune de Puplinge comprenant 12 concerts durant l'été, avec charge pour elle d'en assurer la gestion;
- participation de CHF 14'000.– (prise sur les fonds reçus pour le soutien à la création – LRT) pour l'Opéra-Théâtre qui va produire «L'italienne à Alger» de G. Rossini pour un jeune public avec un petit orchestre, versée à la commune de Chêne-Bougeries, avec charge pour elle d'en assurer la gestion;
- participation de CHF 8'000.– (prise sur les fonds reçus pour le soutien à la création – LRT) pour la Bulle d'Art pour la création d'un spectacle de cirque contemporain sous dôme géodésique intitulé «Le mangeur d'Etoiles», versée par la commune de Lancy, avec charge pour elle d'en assurer la gestion;
- participation de CHF 100'000.– (prise sur l'enveloppe sportive) aux Jeux Nationaux Special Olympics 2018, à verser à la Ville de Genève, avec charge pour elle d'en assurer la gestion;

- participation de CHF 412'000.– (prise sur l'enveloppe relève sportive) pour la relève sportive des sports suivants: football, handball, tennis de table, volley-ball, triathlon, Canoë-kayak, Tchoukball et cyclisme, à verser à l'ACG, avec charge pour elle d'en assurer la gestion;
- participation de CHF 46'000.– (prise sur l'enveloppe sportive) à Team Genève 2017, à verser à l'ACG, avec charge pour elle d'en assurer la gestion; étant précisé que 23 athlètes au moins ont pu bénéficier d'un soutien au moyen du montant alloué à FI Team Genève 2017, dont deux athlètes paralympiques;
- participation de CHF 200'000.– pour le spectacle de la Saga des Géants versée à la Ville de Genève, avec charge pour elle d'en assurer la gestion. Le dossier avait été présenté par la Ville de Genève, Carouge et Meyrin;
- participation de CHF 880'000.– pour la mutualisation du système d'information de la police cantonale et des polices municipales, à verser à l'ACG;
- participation de CHF 60'000.– aux travaux d'aménagement et de rénovation des Bibliobus, à verser à la Ville de Genève, avec charge pour elle d'en assurer la gestion.

Il est à préciser que le montant de la subvention de CHF 170'000.– qui émergeait à l'enveloppe culturelle au cours des dernières années a dû être transférée au canton en 2017, via le fonds de régulation (LRT), toujours à charge de l'enveloppe culturelle.

Comme mentionné plus haut, le Conseil a pris plusieurs décisions en 2017 encore concernant l'octroi de subventions **qui seront à la charge de l'exercice 2018 du FI**, respectivement:

Investissement:

- participation à hauteur de CHF 5'000.– par nouvelle place de crèche créée par les communes;
- participation de CHF 500'000.– aux dépenses d'investissement du SIACG;
- participation de CHF 500'000.– aux dépenses d'investissement du réseau informatique inter-administration (RIAG) destiné à financer la poursuite de la mise en place du réseau.

Fonctionnement :

- participation de CHF 7'000'000.– aux coûts de fonctionnement du GIAP;
- participation de CHF 2'500'000.– aux coûts de fonctionnement du Grand Théâtre et de son ballet assumés par la Ville de Genève;
- subvention de CHF 1'000'000.– destinée à l'enveloppe culturelle;
- subvention de CHF 300'000.– destinée à l'enveloppe sportive;
- subvention de CHF 450'000.– destinée à financer la relève sportive;
- participation de CHF 670'000.– pour financer le Bibliobus.

5.1.3 FINANCES

Analyse du compte de profits et pertes de l'exercice 2017 et du bilan au 31 décembre 2017

ALIMENTATION DU FI

Conformément à l'art. 30 LRPFI, chaque commune verse au FI une contribution annuelle. Le montant des contributions des communes est calculé de manière à permettre au FI d'encaisser annuellement un montant total de contributions de 23 millions de francs, réduit toutefois du montant total des contributions des communes pour le financement de la prise en charge des intérêts, selon le chapitre III du titre II de la loi.

À cet effet, la contribution de chaque commune est calculée en multipliant:

a) la valeur de centime de chaque commune, au titre des centimes additionnels sur l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune des personnes physiques et des centimes additionnels sur l'impôt cantonal sur le bénéfice net et le capital des personnes morales (compte tenu également des attributions à la commune concernée en provenance du fonds de péréquation intercommunale institué par l'art. 295 de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887)

par

b) le quotient obtenu en divisant, par la somme des valeurs de centime de toutes les communes, le montant de 23 millions de francs réduit de la somme des contributions des communes pour le financement de la prise en charge des intérêts selon le chapitre III du titre II de la loi.

Selon l'art. 31 LRPFI, le calcul et le prélèvement des contributions des communes sont exécutés par le département des finances, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat, conformément aux dispositions du chapitre V du titre II de cette loi. Pour 2017, les recettes se sont élevées à CHF 16'986'016.–.

FONDS DE RÉGULATION LRT – SOUTIEN À LA CRÉATION

Il s'agit de l'attribution du canton, via le fonds de régulation, du financement du soutien à la création dont la tâche a été transférée aux communes au travers du FI pour CHF 120'000.–.

AUTRES REVENUS

Ce poste s'élève pour 2017 à CHF 0.–.

PARTICIPATIONS EN FAVEUR DE PROJETS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX (SUBVENTIONS)

La participation totale du FI à des projets intercommunaux ou communaux bénéficiant aux habitants d'autres communes s'élève à CHF 16'804'000.–.

FRAIS DU CONSEIL

Ce poste s'élève à CHF 11'000.– et correspond aux jetons de présence du Conseil.

AUTRES CHARGES

Ce poste s'élève à CHF 38'293.– et comprend des frais bancaires, les frais de contrôle des comptes annuels ainsi que d'autres frais divers et d'administration. Ce poste comprend une participation annuelle de CHF 30'000.– du FI aux charges administratives de l'ACG, ainsi que des frais divers.

ACTIFS ET PASSIFS

L'actif est constitué des liquidités du FI déposées auprès de la BCGe, d'un prêt sans intérêts octroyé à la commune de Vernier d'une durée initiale de 6 mois, soit du 1^{er} novembre 2016 au 30 avril 2017, prolongé d'une durée de 6 mois en mars 2017, puis

de 12 mois en novembre 2017, ainsi que de l'impôt anticipé prélevé sur les intérêts crédités par la banque, à récupérer.

Quant aux passifs transitoires au 31 décembre 2017, ils se montent à CHF 5'530.– et sont constitués pour l'essentiel de la provision pour frais de révision des comptes.

Le compte courant avec l'ACG présente un solde en sa faveur de CHF 13'213.–, qui résulte d'avances de frais effectuées par l'ACG pour le FI.

Enfin, un montant de CHF 4'149'000.– est présenté au passif dans les engagements du FI pour tenir compte des participations et subventions décidées par le FI et non encore versées à fin 2017. Ce montant comprend également une provision de CHF 340'000.– destinée à couvrir la demande à recevoir d'une commune pour les places de crèche ouvertes en 2017 et 2016.

En conclusion, l'exercice 2017 se boucle avec un excédent de revenus de CHF 252'723.–.

Ce résultat a eu pour incidence d'augmenter d'autant le capital du fonds qui, au 31 décembre 2017, présente un solde de CHF 11'555'690.–.

Il y a lieu de rappeler s'agissant du niveau du capital du fonds que des accords de principe sur des subventions totalisant CHF 11'500'000.– ont été pris pour financer des investissements que des communes ou le SIACG vont réaliser au cours des prochaines années. L'attribution de ces subventions par tranches annuelles, en fonction des ressources disponibles du Fonds, devra être formalisée par des décisions du Conseil.

5.2 COMPTES 2017

5.2.1 BILAN

Désignation	Bilan au 31.12.2017 en CHF	Bilan au 31.12.2016 en CHF
ACTIF	15'723'433	14'539'555
BCGe	10'723'392	9'539'514
Prêt à la commune de Vernier	5'000'000	5'000'000
Impôt anticipé	41	41
PASSIF	15'723'433	14'539'555
C/C ACG	13'213	39'438
Participations/subventions engagées	4'149'000	3'162'500
Passifs transitoires	5'530	34'650
Capital	11'555'690	11'302'967

5.2.2 COMPTE DE RÉSULTAT

Désignation	Compte 2017 en CHF	Budget 2017 en CHF	Compte 2016 en CHF
CHARGES	16'853'293	16'906'00	15'360'684
Subventions statutaires	14'664'000	15'036'000	15'108'172
Subvention de fonctionnement du GIAP	6'636'000	6'636'000	6'408'500
Subvention RIAG (réseau informatique intercommunal)	1'800'000	1'800'000	1'500'000
Participation aux investissements du SIACG	500'000	500'000	500'000
Subvention d'investissement nouvelles places de crèche	900'000	1'200'000	1'987'500
Grand Théâtre de Genève	2'500'000	2'500'000	2'500'000
Participation au coût du Bibliobus	650'000	650'000	577'972
Dépenses enveloppe « culturelle »	1'000'000	1'000'000	995'700
Dépense de soutien à la création (transfert LRT)	120'000	0	0
Dépenses enveloppe « Sport »	146'000	300'000	243'500
Dépenses enveloppe « Relève sportive »	412'000	450'000	395'000
Autres subventions statutaires	2'140'000	0	200'000
Participation nouvelle halle de curling	0		200'000
Participation à la Saga des Géants	200'000		0
Reconstruction Théâtre de Carouge (1 ^{re} tranche)	1'000'000		
Participation mutualisation SI Police et APM	880'000		0
Travaux aménagements et rénovation Bibliobus	60'000		0
Rémunération du Conseil	11'000	20'000	12'600
Autres charges	38'293	50'000	39'912
REVENUS	17'106'016	16'986'000	16'699'942
Contributions des communes	16'986'016	16'986'000	16'686'397
Fonds de régulation de la LRT	120'000	0	0
Revenus divers	0	0	13'545
RÉSULTAT NET	252'723	80'000	1'339'258

5.2.3 RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport de l'organe de révision
au Conseil du

**FONDS INTERCOMMUNAL
Carouge**

Genève, le 1^{er} juin 2018
52/gn/12

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Rue de la Corrairie 26
Case postale 5024
1211 Genève 11
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

BfB

Madame, Messieurs les membres du Conseil,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié, conformément aux dispositions légales et statutaires, la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux dispositions légales.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA



André TINGELY
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jessica SAUTIER
Experte-réviseur agréée

Annexes :

- bilan
- comptes de résultat comparés
- annexe